

Instances Nationales et Fédérales

Les instances nationales

La direction nationale du Parti socialiste est désignée par le Congrès national qui se tient tous les trois ans. Elle est composée du Conseil national, du Bureau national, du Secrétariat national, choisi parmi les membres du bureau.

Jean-Christophe CAMBADELIS, Premier secrétaire et l'équipe nationale

Les nouveaux secrétaires nationaux

| | | | |
|---------------------------|--------------------|-------------------------|------------|
| Les instances national | Le bureau national | Le secrétariat national | Le conseil |
|---------------------------|--------------------|-------------------------|------------|

Les instances fédérales

Le Conseil Fédéral est élu par les militants lors de chaque congrès, proportionnellement au résultat des votes sur les motions. Il est responsable de la mise en œuvre de la politique du PS. Considéré comme le « parlement de la fédération », il se réunit en moyenne deux fois par trimestre. Il est composé de 80 membres.

Le Conseil Fédéral désigne en son sein, à la représentation proportionnelle, un bureau fédéral dont l'effectif est de douze membres plus le premier secrétaire.

Le Bureau assure l'administration courante de la Fédération, règle les questions soumises par le Conseil Fédéral et prépare les réunions de celui-ci. Animateur de la Fédération, il propose des initiatives au Conseil Fédéral, informe le Parti dont il vérifie la bonne marche.

Les membres désignés le 9 Juillet 2015 sont les suivants : Jean-Christophe BONREPAUX, Premier secrétaire fédéral, élu directement par les militants.

Le secrétariat fédéral est constitué de membres choisis par le Premier Secrétaire fédéral parmi la majorité politique de la fédération. Les secrétaires fédéraux ont la charge d'un ou plusieurs secteurs d'activité, ils peuvent être assistés d'un ou plusieurs délégués.

L'Union Régionale regroupe les fédérations d'une même région. Elle est dirigée par un comité régional du parti qui détermine la politique du parti concernant les problèmes propres à la région et veille à son application en liaison avec les élus. Le comité régional est mis en place dans les deux mois qui suit le Congrès national. Chaque fédération y est représentée par une délégation.

Les instances de contrôle

La Commission fédérale des Conflits

Le Congrès fédéral ordinaire élit une Commission fédérale des conflits composée de 6 membres. Les membres de cette Commission doivent avoir au moins trois années consécutives de présence au Parti et n'appartenir à aucun organisme central. En savoir plus.

La Commission fédérale de Contrôle Financier

Chaque Congrès fédéral ordinaire désigne une Commission fédérale de contrôle financier. Cette commission est composée de 6 membres.

Le fonctionnement de la fédération La fédération socialiste de l'Ariège compte au 30 novembre 2015, 1100 adhérents qui se répartissent sur 27 sections locales sur le département. Les sections peuvent être communales ou cantonales.

Le secrétaire de section, est élu par les militants. Il est l'animateur de la section dont il est le porte parole.

Quelle est l'activité de la fédération ? La fédération est un lieu de ressources et de moyens pour tous les militants. La «fédé» offre aussi un soutien logistique, des salles de réunions, une assistance en matière de communication, d'Internet. «Ariège Socialiste» est le journal de la fédération socialiste de l'Ariège.

Être nouvel adhérent : questions / réponses Voici quelques unes des questions les plus fréquemment posées par les nouveaux militants. D'autres réponses sont disponibles sur le site du PS www.parti-socialiste.fr ou dans le livret du nouvel adhérent fourni par le National. Surtout, n'hésitez pas à interroger votre Secrétaire de section.

Être adhérent du Parti socialiste - qu'est-ce que ça veut dire ? Il n'y a pas de modèle unique de l'adhérent. Certains prennent des responsabilités au sein de leur section (niveau communal) ou de leur fédération (département) voire nationales.

Certains autres acceptent de concourir au suffrage universel et deviennent des élus.

La majorité participe aux réunions de section, aux distributions de tracts. D'autres limitent leur action à la participation aux différents votes internes qui permettent de déterminer l'orientation du Parti socialiste.

Chacun doit pouvoir trouver sa place en fonction de ses envies et du temps dont il dispose. Une implication, même modeste, contribue au renforcement du parti socialiste et au rayonnement de ses idées. Quels sont les droits du militant ?

Il peut voter dans toutes les consultations internes : projet, investitures pour les candidatures aux différentes élections (municipales, cantonales, régionales, législatives, présidentielles, référendaires). Il peut être candidat à la candidature pour les mêmes échéances.

Quelle est la liberté d'expression du militant ? Prendre sa carte ne signifie pas abdiquer de sa réflexion personnelle pour suivre une «ligne du parti». Au contraire, on attend du militant qu'il mette sa réflexion au service du collectif pour l'enrichir. Les différences d'analyses se confrontent pendant les congrès mais aussi lors de chaque réunion de section. Après le temps du débat, le respect des décisions votées demeure la règle, à tous les niveaux du Parti.

Être militant, combien ça coûte ? Le montant de la cotisation a été fixé, pour une première adhésion, à 20 €. Le coût de la carte 2012 dépend à la fois de la section et des revenus de l'adhérent(e). En dehors des étudiants ou des chômeurs, pour qui sont prévues des conditions particulières, les cartes coûtent entre 45 et 200 € environ. Pour ceux qui sont imposables, la cotisation est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66%.

Les motions, comment ça marche ? A l'occasion des congrès, chaque militant peut être amené à «signer une motion», c'est-à-dire un texte d'orientation politique. Cet engagement n'est pas obligatoire mais permet de participer aux instances de démocratie interne du parti autres que la section : conseil fédéral, conseil national, etc.